



VEYSONNAZ

INFOS

ÉDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 28 - DÉCEMBRE 2023

ÉDITORIAL



Voici maintenant dix ans, la première édition de notre brochure d'information vous était distribuée. Votre conseil communal avait déjà à cœur à l'époque de vous informer en toute transparence sur les projets et enjeux de notre commune.

Il communiquait ainsi sur un projet de réaménagement du centre station qui se dessinait et sur un futur règlement du tourisme qui devait nous amener plus de moyens pour cette branche économique. Force est de constater que le travail a été fait de la part de vos autorités pour amener des conditions-cadre favorables au développement de l'activité touristique. Les travaux de la route de Pra arrivent aujourd'hui à leur terme. Financés en partie par les taxes de séjour forfaitaires introduites réglementairement en 2017, la part prépondérante du financement provient du ménage communal. Gageons que les commerçants et les riverains sauront reconnaître à sa juste valeur l'effort conséquent consenti pour eux et qu'ils auront à cœur d'investir à leur tour et d'innover pour faire fructifier cet investissement public.

Ce nouvel aménagement entrainera une modification des habitudes puisqu'il a été pensé pour permettre aux commerces et aux piétons d'investir l'espace public tout en réglementant strictement le parking qui devient payant. Un régime de parage de courte durée est prévu proche des commerces. En amont de la télécabine, le parking a été réaménagé et équipé récemment pour permettre aux hôtes d'y parquer à la journée. Plus en amont dans la forêt qui mène à la piste de l'Ours, un parking «longue durée» a été mis en place, permettant un stationnement meilleur marché jusqu'à

14 jours par paiement à l'horodateur ou à la saison par l'achat de vignette auprès de l'administration communale. Ce parking sera desservi en hiver 7 jours sur 7, 10 fois par jour, par le skibus financé entièrement par des fonds publics. Je vous invite à en consulter l'horaire et le plan dans la suite de cette brochure.

L'actualité de notre commune est aussi dictée par le budget 2024 qui sera présenté en assemblée primaire mardi 12 décembre prochain. La période qui s'ouvre et qui fait suite au surprenant et décevant vote séduinois refusant une fusion avec notre commune alors que notre population l'acceptait clairement à deux reprises, nous oblige à redéfinir une stratégie pour notre futur et à nous montrer prudent dans l'élaboration de nos prochains budgets. Si l'optique d'une fusion n'est à court terme pas envisageable dans le contexte actuel, votre conseil communal concentre désormais son énergie à mettre en place ou à renégocier certaines collaborations intercommunales dans le but d'offrir des services de qualité à des conditions financières aussi avantageuses que possible.

Dans ce sens, l'intégration de notre structure d'accueil de la Bricoline à l'association séduinoise des lieux d'accueil de l'enfance (ASLAE) sera soumise à votre approbation lors de la prochaine assemblée primaire. Les avantages sont nombreux et importants, avec des conditions de travail plus attractives pour nos collaboratrices, un service amélioré, le tout sans changement tarifaires pour les parents. L'ensemble des tâches administratives étant assurée directement par l'ASLAE, une diminution des coûts nets et un allègement du cahier des charges de notre secrétariat sont aussi envisagés.

Mis au budget aussi pour l'année 2024, la réalisation du projet «cour verte» finalisera les récents investissements consentis pour moderniser notre école. Enfin, un cycle d'investissement débute en 2024 pour sécuriser notre approvisionnement en eau potable, sujet éminemment important pour notre futur.

Je vous invite évidemment à participer activement à la vie politique de notre village. Rendez-vous déjà mardi 12 décembre prochain pour notre assemblée primaire.

Je souhaite terminer mon éditorial par une pensée émue pour notre cher ami Blaise, fidèle et dévoué employé communal qui nous a quitté récemment, et qui a tant fait pour notre commune. En pensée avec sa famille, votre conseil communal vous souhaite de passer des fêtes de fin d'année sereines et reposantes.

Convocation assemblée primaire municipale	2
Procès-verbal de l'assemblée primaire municipale du 20 juin 2023	2
Message du Conseil municipal	3
Planification financière 2024-2027	10
Convocation assemblée primaire bourgeoisiale	11
Procès-verbal de l'assemblée primaire bourgeoisiale du 20 juin 2023	11
Budget Bourgeoisie 2024	12
Dossier «Administration générale»	13
Dossier «Crèche / UAPE»	14
Dossier «Mobilité et trafic»	16
Carnet noir	19
Agenda	19
Statistiques	20

SOMMAIRE

CONVOCACTION ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Municipalité de Veysonnaz est convoquée le

MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 10 À LA SALLE COMMUNALE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 juin 2023 – Approbation ;
3. Intégration de la Bricoline à l'ASLAE (Association séduinoise des lieux d'accueil de l'enfance) – Approbation ;
4. Budget 2024 de la Municipalité – Approbation ;
5. Planification financière 2025-2027 – Présentation ;
6. Taux fiscaux 2024 – Informations et décisions ;
7. Divers.

Tous les documents sont soumis à la consultation publique jusqu'au jour de l'Assemblée auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture officielles ainsi que sur le site internet de la commune www.veysonnaz.org.

Ils peuvent être obtenus gratuitement auprès du secrétariat communal sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel à info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 20 JUIN 2023

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19 h 10 précise, M. le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (49) ainsi qu'au Conseil communal. Il excuse l'absence de M. Dominique Fournier, conseiller communal et salue la présence de M. Kevin Dos Santos, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur.

L'Assemblée primaire de la Municipalité a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune, dès le 30 mai 2023. Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 13.12.2022
3. Lecture des comptes communaux 2022
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes communaux 2022
6. Informations communales
7. Divers

Cet ordre du jour est approuvé, à l'unanimité, à main levée, par l'Assemblée. M. le président déclare donc l'Assemblée ouverte et légalement convoquée et désigne M. Antoine Fragnière en qualité de scrutateur.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13.12.2022

M. le président rappelle que le protocole de la dernière Assemblée a été publié intégralement sur le site internet de la commune de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si l'Assemblée le demande expressément. Tel n'étant pas le cas, soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé, sans relecture, tel que rédigé, à l'unanimité des citoyens présents.

3. LECTURE DES COMPTES COMMUNAUX 2022

M. David Théoduloz, en sa qualité de président de la commission Finances et Impôts, donne lecture et commente les principales caractéristiques des comptes 2022, analysés et approuvés par le Conseil communal le 30 mai 2023, qui bouclent avec les principaux résultats suivants :

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Avec un total de **revenus financiers de Fr. 4'641'864.23** et un total de **charges financières de Fr. 4'232'997.93**, le compte de fonctionnement dégage pour l'exercice en revue **une marge d'autofinancement de Fr. 408'866.30**.

Après comptabilisation des **amortissements pour Fr. 380'292.72**, des attri-

butions aux financements spéciaux de **Fr. 42'311.59** et des **prélèvements sur les financements spéciaux de Fr. 177'789.67**, le résultat du compte de fonctionnement présente un **excédent de revenus de Fr. 164'051.66**.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Avec un total de **dépenses de Fr. 1'480'322.82** et un total de **recettes de Fr. 108'278.20**, le compte d'investissements présente un **résultat d'investissement net de Fr. 1'372'044.62**.

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE

La marge d'autofinancement de **Fr. 408'866.30** ne couvrant qu'à hauteur de **29.79%** les investissements nets de **1'372'044.62**, il en résulte une **insuffisance de financement de Fr. 963'178.32**, qui a pu être couverte par les liquidités en cours sans recourir à un emprunt.

En augmentation de l'excédent de revenus de **Fr. 164'051.56**, la fortune passe de **Fr. 3'259'587.25** au 31.12.2021 à **Fr. 3'423'639.21** au 31.12.2022.

Du fait de ces résultats, la dette nette par habitant passe d'une fortune au 31.12.2021 de **Fr. 480.-** à **une dette par habitant de Fr. 1'158.-** au 31.12.2022.



CONCLUSION

Les importants investissements prévus dans les deux prochaines années, qui ne pourront être financés par la marge d'autofinancement, engendreront un suivi très strict des charges de fonctionnement afin de conserver un niveau d'endettement correct.

Au terme de cette présentation, aucune question ou remarque n'est formulée par l'Assemblée.

4. RAPPORT

DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

M. le Président Lathion passe ensuite la parole à M. Kevin Dos Santos qui, en sa qualité de représentant de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 30 mai 2023. Ce rapport n'appelant aucune question, les comptes 2022 de la Municipalité peuvent être soumis au vote.

5. APPROBATION DES

COMPTES COMMUNAUX 2022

Les comptes communaux ont été préalablement approuvés par le Conseil communal en séance du 30 mai 2023 et soumis à

la consultation publique dans le délai légal. Soumis au vote à main levée, l'Assemblée primaire adopte à l'unanimité des membres présents sans abstention, les comptes 2022 de la Municipalité de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

6. INFORMATIONS COMMUNALES

PROJET DE FUSION

M. le président Lathion revient sur les résultats du scrutin du 18.06.2023 relatif au projet de fusion avec la Ville de Sion.

Pour Veysonnaz, le Conseil communal ne peut que remercier chaleureusement sa population qui lui a réitéré sa confiance en confirmant une deuxième fois son désir de fusion avec Sion, avec une légère progression par rapport à la votation consultative de 2020, à hauteur de 55,4% et avec un taux de participation pratiquement identique de 90%.

Malheureusement, le scénario n'a pas été du tout le même au niveau de la ville de Sion qui a rejeté ce projet de fusion à hauteur de 62% avec un taux de participation de 40%.

C'est avec une très grosse déception que le Conseil communal enregistre ce refus de la ville de Sion, car ce scénario n'avait pas vraiment été imaginé. D'ordinaire, dans une fusion, c'est la petite commune qui fait pencher la balance et non pas la grande.

Le Conseil communal en prend acte et analysera l'ensemble des mesures à prendre pour l'avenir de la commune.

Un examen très serré de la planification financière et des aspects budgétaires devra être effectué à court terme. Une diminution drastique des charges de fonctionnement devra être effectuée afin de conserver un niveau d'endettement correct et ne pas mettre en péril l'avenir financier de la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie une dernière fois les très nombreux citoyens présents pour leur participation attentive et lève officiellement la séance à 19h40.

Il souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes vacances estivales et les invite à passer à l'extérieur de la salle afin de partager un apéritif.

MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSEMBLEE PRIMAIRE CONCERNANT LE BUDGET 2024 DE LA MUNICIPALITÉ DE VEYSONNAZ

Conformément à l'article 7, alinéa 1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2024 de la Municipalité. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 9 octobre 2023.

APERÇU GÉNÉRAL

Avec un total de revenus financiers de **Fr. 4'674'729.-** et un total de charges financières de **Fr. 4'089'268.-** le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de **Fr. 585'461.-** en augmentation de 41.3% par rapport au budget 2023.

Après comptabilisation des amortissements pour **Fr. 476'895.-**, des attributions pour **Fr. 183'000.-** et des prélèvements pour **Fr. 150'000.-** sur les financements spéciaux, le compte de résultats présente un excédent de revenus de **Fr. 75'566.-** en augmentation par rapport au budget 2023.

COMPTE DE RÉSULTATS

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	ÉCART B2023-B24V	ÉCART EN %
Charges financières	4'232'997.93	4'205'673.00	4'089'268.00	-116'405.00	-2.7%
Revenus financiers	4'641'864.23	4'600'394.00	4'674'729.00	+74'335.00	+1.6%
Marge d'autofinancement	408'866.30	394'721.00	585'461.00	+190'740.00	+48.3%
Amortissements planifiés	380'292.72	479'950.00	476'895.00	-3'055.00	-0.64%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	42'311.59	27'300.00	183'000.00	+155'700.00	+570%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	177'789.67	125'838.00	150'000.00	+24'162.00	+19.2%
EXCÉDENT DE CHARGES					
Excédent de revenus	164'051.66	13'309.00	75'566.00	+62'257.00	+467%

COMPTES DE RESULTATS

Les charges d'exploitation, amortissements compris, sont restés stables entre le budget 2023 et le budget 2024. Ils ont augmenté de **Fr. 340.-**, soit 0.01%. Les revenus d'exploitation ont augmenté de **Fr. 136'697.-** soit 3.3%.

Ainsi, le résultat provenant de l'acti-

tivité d'exploitation, prévoit un léger bénéfice de **Fr. 74'166.-** en augmentation de **Fr. 136'357.-** par rapport au budget 2023.

Le résultat provenant de l'activité de financement (charges et revenus financiers) est en forte diminution de **Fr. 74'100.-** provenant essentiellement de l'emprunt ban-

caire pour le financement du crédit de la route de Pra.

Le budget 2024 ne présentant pas de charges et de revenus extraordinaires, le total du compte de résultats affiche un bénéfice de **Fr. 75'566.-** en augmentation de **Fr. 62'257.-** par rapport au budget 2023

COMPTES DE RÉSULTATS

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	ÉCART B2023-B24	ÉCART EN %
CHARGES D'EXPLOITATION					
30 Charges de personnel	911'967.75	877'510.00	862'950.00	-14'560.00	-1.7%
31 Charges de biens et services et d'exploitation	1'007'641.66	1'029'530.00	899'800.00	-129'650.00	-12.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	323'021.10	440'750.00	419'595.00	-21'155.00	-4.8%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	42'311.59	27'300.00	183'000.00	155'700.00	570.3%
36 Charges de transferts	1'933'933.84	1'853'333.00	1'863'338.00	10'005.00	0.5%
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-
Total des charges d'exploitation	4'218'875.94	4'228'423.00	4'228'763.00	340.00	+0.01%
REVENUS D'EXPLOITATION					
40 Revenus fiscaux	3'062'138.44	2'993'700.00	3'063'300.00	69'600.00	2.3%
41 Patentes et concessions	44'795.56	43'000.00	43'000.00	0.00	0.00%
42 Taxes	802'997.11	763'600.00	831'600.00	68'000.00	8.9%
43 Revenus divers	-	-	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	177'789.67	125'838.00	150'000.00	24'162.00	19.2%
46 Revenus de transferts	248'988.08	240'094.00	215'029.00	-25'065.00	-10.4%
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	4'336'708.86	4'166'232.00	4'302'929.00	136'697.00	3.3%
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	117'832.92	-62'191.00	74'166.00	136'357.00	219.3 %
34 Charges financières	27'543.80	27'000.00	89'600.00	62'600.00	231.85%
44 Revenus financiers	73'762.54	102'500.00	91'000.00	-11'500.00	-11.22%
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	46'218.74	75'500.00	1'400.00	-74'100.00	-98.15%
O1 Résultat de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	164'051.66	13'309.00	75'566.00	62'257.00	467.8%
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	164'051.66	13'309.00	75'566.00	62'257.00	467.8%

CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES DE PERSONNEL (30)

Les charges de personnel marquent une variation entre les deux exercices budgétaires qui proviennent principalement de la reprise de la gestion de la Bricoline dans le cadre du mandat de prestations à l'ASLAE (Association séduinoise des lieux d'accueil et de l'enfance). Dès le 01.08.2024, les salaires et les charges sociales du personnel de la Bricoline ne seront plus payés par la commune mais directement par l'ASLAE.

BIENS ET SERVICES ET

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (31)

Pour cette rubrique également, la variation provient en partie de la reprise des charges de la Bricoline par l'ASLAE. D'autre part, dans un contexte de restrictions budgétaires, le financement des charges touris-

tiques a dû être revu quelque peu à la baisse afin de pouvoir faire face à l'ensemble des autres charges communales.

AMORTISSEMENTS

DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF (33)

Les amortissements des actifs appartenant au patrimoine administratif s'effectuent en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisations. Ces amortissements affichent une stabilité avec un taux moyen de 7.4%. Les amortissements des subventions d'investissements figurent dans les charges de transfert (36) pour un total de Fr. 57'381.10.-.

ATTRIBUTIONS AUX FONDS

ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX (35)

Le budget 2024 prévoit une attribution de Fr. 150'000.- (installations touristiques),

ceci pour financer en partie les nouveaux aménagements touristiques dans la cadre de la rénovation de la rue centrale de Pra.

CHARGES DE TRANSFERTS (36)

Les charges de transferts comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales) à des entreprises ou organisations privées (sociétés locales) et aux ménages (aides individuelles, soutien à la famille). L'augmentation des coûts de participation au centre de secours incendie CSI Printse (+16'800.-) et à l'Etat-major en cas de catastrophe Nendaz-Veyonnaz (+16'700.-) explique partiellement cette hausse. La municipalité n'a que très peu d'emprise sur l'évolution de ces charges liées.



REVENUS D'EXPLOITATION

REVENUS FISCAUX (40)

Les revenus fiscaux totalisent les impôts des personnes physiques et ceux des personnes morales. Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts (provisions sur la dernière taxation fiscale taxée).

Les impôts à recevoir ont été estimés sur une base prudente, sans optimisme démesuré, et revus légèrement à la hausse. Ils ont été estimés sur la base des chiffres des deux dernières années de taxations 2020 et 2021 et rapprochés avec les projections établies par le canton selon le contexte économique actuel.

PATENTES ET CONCESSIONS (41)

Les patentes et concessions sont principalement constituées par les redevances électriques versées par le prestataire des services électriques OIKEN SA.

TAXES (42)

Les diverses taxes causales et redevances d'utilisation facturées aux bénéficiaires d'une prestation sont en augmentation de Fr. 68'000.- ou 8.09% provenant de l'adaptation durant l'exercice 2023 de l'augmentation des taxes relatives au service de l'eau potable.

PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX (45)

Le budget 2024 prévoit un prélèvement de Fr. 150'000.- sur le fonds d'infrastructures touristiques pour couvrir le financement des services et des installations touristiques. Ce fonds est financé exclusivement par l'encaissement des taxes de séjours forfaitaires (35).

REVENUS DE TRANSFERTS (46)

Les revenus de transferts comptabilisent tous les dédommagements et subventions perçus auprès des collectivités publiques (confédération, canton, communes, asso-

ciations intercommunales). Ceux-ci sont en diminution de Fr. 25'065.- ou 10.4%. La municipalité n'a que très peu d'emprise sur l'évolution de ces recettes liées.

CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

CHARGES FINANCIÈRES (34)

Les charges financières subissent une variation marquante de Fr. 62'600.- correspondant aux intérêts bancaires liés au crédit hypothécaire de la route de Pra.

REVENUS FINANCIERS (44)

Les revenus financiers, composés principalement des revenus des titres, sont en diminution de Fr. 11'500.- ou 11.2 %.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Avec un total de dépenses de Fr. 850'000.- et un total de recettes de Fr. 780'000.-, le compte d'investissements présente un résultat net de Fr. 70'000.-.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	ÉCART B2023-B24	ÉCART EN %
Dépenses	1'480'322.82	2'070'000.00	850'000.00	-1'220'000.00	-58%
Recettes	108'278.20	120'000.00	780'000.00	+660'000.00	+550%
Investissements nets	1'372'044.62	1'950'000.00	70'000.00	-1'880'000.00	-96%

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS POUR L'ANNÉE 2024 SONT LES SUIVANTS

	INVESTISSEMENTS 2024
Aménagement des espaces extérieurs du centre scolaire	120'000.00
Rénovation chemins communaux	100'000.00
Réaménagement de la rue centrale de Pra – travaux finaux	420'000.00
Rénovation réseau eau potable	105'000.00
Révision du plan de zones	40'000.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

PAR NATURE

Le volume des investissements bruts atteint Fr. 850'000.-. Les recettes d'investissement

sont en augmentation de Fr. 660'000.- en fonction de prélèvements sur les fonds de financements spéciaux et de la participation de la commune de Nendaz pour le

financement des travaux de la route de Pra. Vous trouverez le détail des investissements prévus par classification fonctionnelle dans le fascicule complet.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	ÉCART B2023-B24
50 Immobilisations corporelles	1'365'037.45	1'950'000.00	745'000.00	-1'205'000.00
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	55'958.75	40'000.00	40'000.00	-
54 Prêts	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	59'326.62.75	80'000.00	65'000.00	-15'000.00
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-
Report au bilan	1'480'322.82	2'070'000.00	850'000.00	-1'220'000.00
60 Transferts au patrimoine financier	- 104'220.00	-	-	-
61 Remboursements	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	- 4'078.20	- 120'000.00	-180'000.00	-60'000.00
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	- 600'000.00	-600'000.00
Report au bilan	-108'278.20	-120'000.00	-780'000.00	-660'000.00
Excédent de dépenses	1'372'044.62	1'950'000.00	70'000.00	-1'880'000.00

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE

ET DES ENGAGEMENTS

La marge d'autofinancement de Fr. 585'461.– couvrant les investissements nets de Fr. 70'000.–, le compte de financement présente excédent de financement de Fr. 515'461.–.

La fortune qui se montait à Fr. 3'423'639.– au 31.12.2022 passerait à Fr. 3'512'514.– au 31.12.2024 selon les prévisions budgétaires.

La dette brute ou les engagements de Fr. 3'011'999.80 au 31.12.2022 passerait à Fr. 4'051'818.– au 31.12.2024 en fonction des insuffisances de financement mentionnées ci-dessous.

FINANCEMENT

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	ÉCART B2023-B24	ÉCART EN %
Marge d'autofinancement	408'866.30	394'721.00	585'461.00	+ 190'740.00	+48.3%
Investissements nets	1'372'044.62	1'950'000.00	70'000.00	-1'880'000.00	+18.5%
Insuffisance de financement	-963'178.32	-1'555'279.00			
Excédent de financement			515'461.00	-1'716'610.00	

MODIFICATION DE LA FORTUNE

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	ÉCART B2023-B24	ÉCART EN %
Excédent revenus (+) charges (-)	164'051.56	13'309.00	75'566.00	+34'907.00	+262.2%
Excédent / Découvert du bilan	3'423'639.00	3'436'948.00	3'512'514.00	+75'566.00	+2.1%

MODIFICATION DES ENGAGEMENTS

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	ÉCART B2023-B24	ÉCART EN %
Variation capitaux de tiers	963'178.32	1'555'279.00	-515'461.00	-1'067'168.00	-31%
Capitaux de tiers	3'011'999.80	4'567'279.00	4'051'818.00	-515'461.00	-11%

CONCLUSION

Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte économique à l'avenir incertain. Avec des recettes fiscales qui n'évoluent que très peu et des charges liées ou de transfert qui ne cessent d'augmenter, les exercices budgétaires se resserrent financièrement et s'inscrivent dans une vision à long terme peu réjouissante (inflation, crise énergétique, augmentation des taux d'intérêt). Les coûts engendrés par le maintien et la rénovation des infrastructures communales impactent les résultats de chaque secteur.

Ainsi, établi avec une grande rigueur, le budget 2024 boucle toutefois avec un léger excédent de revenus de Fr. 75'566.– qui sera porté en augmentation de la fortune de Fr. 3'436'948.– prévue au budget 2023. L'endettement brut évoluera par contre de manière significative passant de Fr. 3'012'000.– à Fr. 4'051'818.– soit avec une forte augmentation de 34.5%.

Comme vous le savez, ces importants engagements ont nécessité la conclusion d'un nouvel emprunt bancaire pour financer cette évolution de l'endettement avec

des intérêts qui pèsent sur les charges communales. Les comptes de résultats futurs, la marge d'autofinancement et l'endettement net en seront, de ce fait, impactés pour les prochains exercices.

Les investissements futurs devront donc être fixés selon des priorités absolues et réduits aux travaux strictement nécessaires. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'Assemblée primaire à approuver le budget 2024 de la Municipalité tel que présenté.



APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

		COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
COMPTE DE RÉSULTATS				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	4'232'997.93	4'205'673.00	4'089'268.00
Revenus financiers	+ CHF	4'641'864.23	4'600'394.00	4'674'729.00
Marge d'autofinancement	= CHF	408'866.30	394'721.00	585'461.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	408'866.30	394'721.00	585'461.00
Amortissements planifiés	- CHF	380'292.72	479'950.00	476'895.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	42'311.59	27'300.00	183'000.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	177'789.67	125'838.00	150'000.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	164'051.66	13'309.00	75'566.00
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ CHF	1'480'322.82	2'070'000.00	850'000.00
Recettes	- CHF	108'278.20	120'000.00	780'000.00
Investissements nets	= CHF	1'372'044.62	1'950'000.00	70'000.00
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement	+ CHF	408'866.30	394'721.00	585'461.00
Investissements nets	- CHF	1'372'044.62	1'950'000.00	70'000.00
Insuffisance de financement	= CHF	963'178.32	1'555'279.00	-
Excédent de financement	= CHF	-	-	515'461.00

COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		BUDGET 2024	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	419'121.48	89'185.05	415'740.00	86'500.00	448'000.00	92'000.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	230'253.45	70'546.90	206'150.00	47'900.00	246'550.00	61'700.00
2 Formation	634'656.15	71'253.75	626'470.00	63'900.00	581'530.00	53'100.00
3 Culture, sports et loisirs, église	211'232.33	26'259.00	205'850.00	15'500.00	186'550.00	15'500.00
4 Santé	145'552.00	-	146'100.00	-	166'900.00	-
5 Prévoyance sociale	545'510.06	232'000.22	513'670.00	235'200.00	478'550.00	181'200.00
6 Trafic et télécommunications	1'029'907.96	343'210.00	1'180'180.00	389'500.00	1'153'625.00	305'200.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	706'934.61	655'080.11	688'138.00	620'438.00	688'600.00	637'800.00
8 Économie publique	661'234.65	615'949.95	630'100.00	576'200.00	649'100.00	673'200.00
9 Finances et impôts	71'199.55	2'716'168.92	100'525.00	2'691'094.00	149'758.00	2'805'029.00
Total des charges et des revenus	4'655'602.24	4'819'653.90	4'712'923.00	4'726'232.00	4'749'163.00	4'824'729.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus		164'051.66		13'309.00		75'566.00

COMPTE DE RÉSULTATS
DÉTAILLÉ

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		BUDGET 2024	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	419'121.48	89'185.05	415'740.00	86'500.00	448'000.00	92'000.00
011 Législatif	2'043.70		5'340.00		3'000.00	
012 Exécutif	100'665.15		92'600.00		101'150.00	
022 Services généraux	301'606.58	83'109.50	299'600.00	82'000.00	327'950.00	86'000.00
029 Immeubles administratifs	14'806.05	6'075.55	18'200.00	4'500.00	15'900.00	6'000.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	230'253.45	70'546.90	206'150.00	47'900.00	246'550.00	61'700.00
111 Police	52'857.30	11'649.00	48'100.00	2'000.00	53'400.00	11'800.00
120 Justice commune	3'895.90		3'250.00		4'050.00	
122 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	10'831.85		4'500.00		4'500.00	
140 Questions juridiques	69'778.85	36'316.45	51'000.00	22'000.00	54'000.00	27'000.00
151 Service du feu, organisation intercommunale	79'270.75	22'581.45	84'000.00	23'900.00	99'600.00	22'900.00
162 Dépense civile	8'279.40		9'700.00		8'700.00	
163 EMCR	5'339.40		5'600.00		22'300.00	
2 Formation	634'656.15	71'253.75	626'470.00	63'900.00	581'530.00	53'100.00
212 Degré primaire	255'927.40	33'555.00	265'890.00	25'800.00	266'400.00	35'000.00
213 Degré secondaire	193'843.91	21'582.95	204'380.00	34'100.00	158'680.00	12'100.00
217 Bâtiments scolaires	164'973.50	9'748.90	140'600.00		136'650.00	
220 Ecoles spécialisées	4'721.64		4'800.00		4'800.00	
230 Formation professionnelle initiale	6'071.30	2'998.65	3'000.00	1'500.00	6'000.00	3'000.00
251 Ecole de maturité gymnasiale	6'250.50	3'368.25	5'000.00	2'500.00	6'000.00	3'000.00
299 Formation non-mentionnée ailleurs	2'867.90		2'800.00		3'000.00	
3 Culture, sport et loisirs, église	211'232.33	26'259.00	205'850.00	15'500.00	186'550.00	15'500.00
329 Culture, autres	32'504.98		21'000.00		22'500.00	
341 Sports	56'134.50	26'259.00	54'550.00	15'500.00	41'050.00	15'500.00
342 Loisirs	32'251.95		46'000.00		32'700.00	
350 Église catholique romaine	89'340.90		83'000.00		89'000.00	
351 Église réformée évangélique	1'000.00		1'300.00		1'300.00	
4 Santé	145'552.00		146'100.00		166'900.00	
412 Homes médicalisés et maison pour personnes âgées	49'427.85		40'000.00		52'000.00	
421 Soins ambulatoires	69'171.60		71'000.00		84'800.00	
431 Prévention de l'abus d'alcool et de drogues			1'600.00		1'600.00	
433 Service médical scolaire	11'289.75		17'000.00		12'000.00	
490 Santé publique	15'662.80		16'500.00		16'500.00	
5 Prévoyance sociale	545'510.06	232'000.22	513'670.00	235'200.00	478'550.00	181'200.00
512 Réductions de primes	52'241.65		60'000.00		55'000.00	
523 Foyers pour invalides	55'574.10		60'000.00		60'000.00	
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)		87.40		900.00		100.00
532 Prestations complémentaires à l'AVS/AI	27'699.85		36'200.00		32'200.00	
535 Prestations de vieillesse	32'730.60	19'162.00	20'000.00	9'800.00	32'000.00	22'000.00
543 Avance et recouvrement des pensions alimentaires	1'353.60		2'000.00		2'000.00	
544 Protection de la jeunesse (en général)	15'027.70		25'100.00		16'600.00	
545 Prestations aux familles (en général)	312'558.41	200'374.92	254'370.00	211'000.00	230'250.00	145'600.00
572 Aide sociale (économique)	43'292.40	12'375.90	50'500.00	13'500.00	44'500.00	13'500.00
574 Fonds cantonal pour l'emploi	5'031.75		4'500.00		5'000.00	
579 Assistance non mentionné ailleurs			1'000.00		1'000.00	
6 Trafic et télécommunications	1'029'907.96	343'210.00	1'180'180.00	389'500.00	1'153'625.00	305'200.00
613 Routes cantonales	187'432.90	7'279.55	185'700.00	20'000.00	191'500.00	12'000.00
615 Routes communales	716'829.71	249'380.45	878'480.00	289'000.00	861'325.00	223'200.00
622 Trafic régional	125'645.35	86'550.00	116'000.00	80'500.00	100'800.00	70'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	706'934.61	655'080.11	688'138.00	620'438.00	688'600.00	637'800.00
710 Approvisionnement en eau	145'233.39	145'233.39	133'000.00	133'000.00	151'200.00	151'200.00
720 Traitement des eaux usées	157'179.83	157'179.83	146'838.00	146'838.00	134'000.00	134'000.00
730 Gestion des déchets	334'634.89	334'634.89	333'600.00	333'600.00	333'600.00	333'600.00
741 Corrections de cours d'eau	4'132.50		8'200.00		5'000.00	
771 Cimetières, crématoires (en général)	7'027.20		14'000.00	1'000.00	8'000.00	1'000.00
790 Aménagement du territoire	58'726.80	18'032.00	52'500.00	6'000.00	56'800.00	18'000.00
8 Économie publique	661'234.65	615'949.95	630'100.00	576'200.00	649'100.00	673'200.00
811 Administration, exécution et contrôle	12'440.95		11'100.00		12'100.00	
819 Irrigation	15'717.60		36'000.00		15'500.00	
820 Sylviculture			1'000.00		1'000.00	
840 Tourisme	633'076.10	615'949.95	582'000.00	576'200.00	620'500.00	673'200.00
9 Finances et impôts	71'199.55	2'716'168.92	100'525.00	2'691'094.00	149'758.00	2'805'029.00
910 Impôts personnes physiques	40'493.50	2'412'923.54	46'000.00	2'331'700.00	41'000.00	2'405'300.00
911 Impôts personnes morales	3'060.25	146'014.65	5'000.00	165'000.00	3'000.00	153'000.00
930 Péréquation financière et compensation des charges	102.00	31'329.00	22'525.00	37'844.00	16'158.00	43'579.00
950 Quotes-parts, autres		46'306.44		43'850.00		43'850.00
961 Intérêts	27'543.80	51'862.96	27'000.00	70'000.00	89'600.00	129'600.00
963 Immeubles et titres du patrimoine financier		27'156.53		42'000.00		29'000.00
971 Redistributions liées à la taxe sur le CO ₂		575.80		700.00		700.00
Total des charges et des revenus	4'655'602.24	4'819'653.90	4'712'923.00	4'726'232.00	4'749'163.00	4'824'729.00
Excédents de charge		164'051.66		13'309.00		75'566.00



COMPTES DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		BUDGET 2024	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	-	104'200.00	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	67'037.40	-	40'000.00	-	120'000.00	40'000.00
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	55'000.00	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	20'000.00	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	1'053'277.23	4'078.20	1'625'000.00	100'000.00	545'000.00	700'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	360'008.19	-	350'000.00	20'000.00	165'000.00	40'000.00
8 Économie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'480'322.82	108'278.20	2'070'000.00	120'000.00	850'000.00	780'000.00
Excédent de dépenses	-	1'372'044.62	-	1'950'000.00	-	70'000.00
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-

COMPTES DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		BUDGET 2024	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	-	104'200.00	-	-	-	-
029 Immeubles administratifs	-	104'200.00	-	-	-	-
2 Formation	67'037.40	-	40'000.00	-	120'000.00	40'000.00
217 Bâtiments scolaires	67'037.40	-	40'000.00	-	120'000.00	40'000.00
3 Culture, sport et loisirs, église	-	-	55'000.00	-	-	-
329 Culture, autres	-	-	20'000.00	-	-	-
341 Sports	-	-	35'000.00	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	20'000.00	-
412 Homes médicalisés et maison pour personnes âgées	-	-	-	-	20'000.00	-
6 Trafic et télécommunications	1'053'277.23	4'078.20	1'625'000.00	100'000.00	545'000.00	700'000.00
613 Routes cantonales	35'676.40	-	25'000.00	-	25'000.00	-
615 Routes communales	1'017'600.83	4'078.20	1'600'000.00	100'000.00	520'000.00	700'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	360'008.19	-	350'000.00	20'000.00	165'000.00	40'000.00
710 Approvisionnement en eau	163'364.09	-	95'000.00	10'000.00	105'000.00	20'000.00
720 Traitement des eaux usées	140'685.35	-	215'000.00	10'000.00	20'000.00	20'000.00
790 Aménagement du territoire	55'958.75	-	40'000.00	-	40'000.00	-
Total des dépenses et des recettes	1'480'322.82	108'278.20	2'070'000.00	120'000.00	850'000.00	780'000.00
Excédents de dépenses	-	1'372'044.62	-	1'950'000.00	-	70'000.00

PLANIFICATION FINANCIÈRE 2024-2027

PLAN DES INVESTISSEMENTS			BUDGET 2024		PLAN FINANCIER 2025		PLAN FINANCIER 2026		PLAN FINANCIER 2027	
FUNCTION	RUBRIQUES	DÉSIGNATION	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
217	Centre scolaire	Aménagement cour de récréations	120'000.00	40'000.00						
		Panneaux photovoltaïques			130'000.00					
329	Salle polyvalente	Projet salle polyvalente			250'000.00		250'000.00			
412	EMS Ancien	Subventions rénovation	20'000.00							
	Hôpital Gravelone									
613	Routes cantonales	Subventions financement constructions routes cantonales	25'000.00		25'000.00		25'000.00		25'000.00	
615	Routes communales	Rte de Pra - infrastructure routière de base	300'000.00							
		Rte de Pra - infrastructure aménagements touristiques	120'000.00							
		Rte de Pra - participation commune tierce		600'000.00		300'000.00				
		Rte de Pra - financement par taxes de séjour		100'000.00						
		Chemin de l'Eglise	100'000.00							
		rénovation								
		Rue Centre du village projet réaménagement			250'000.00		250'000.00		250'000.00	
710	Réseau eau potable	Mise à niveau du réseau (PGA/chambres captage/réservoirs)	105'000.00		100'000.00		80'000.00		150'000.00	
		Remplacement conduites			50'000.00		50'000.00		50'000.00	
		EP rue Centre village								
		Taxes de raccordement nouvelles constructions EP		20'000.00		20'000.00		20'000.00		20'000.00
720	Réseau eaux usées	Rénovation collecteurs			100'000.00		100'000.00		100'000.00	
		EU rue Centre du village								
		Taxes de raccordement nouvelles constructions EU		20'000.00		20'000.00		20'000.00		20'000.00
720	Station épuration	STEP Bieudron - part nouveaux investissements	20'000.00		20'000.00		20'000.00		20'000.00	
790	Aménagement territoire	Mise à jour du plan d'aménagement des zones	40'000.00		40'000.00					
		Totaux	850'000.00	780'000.00	965'000.00	340'000.00	775'000.00	40'000.00	595'000.00	40'000.00
		Excédents recettes / dépenses		70'000.00		625'000.00		735'000.00		555'000.00



CONVOCACTION ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Veysonnaz est convoquée le
MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 À 19H À LA SALLE COMMUNALE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole :
ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 juin 2023 – Approbation ;
3. Budget 2024 de la Bourgeoisie – Approbation ;
4. Divers.

Tous les documents sont soumis à la consultation publique jusqu'au jour de l'Assemblée auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture officielles ainsi que sur le site internet de la commune www.veysonnaz.org.

Ils peuvent être obtenus gratuitement auprès du secrétariat communal sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel à info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 20 JUIN 2023

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19h précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeois présents ainsi qu'au Conseil bourgeois. Il excuse l'absence de M. Dominique Fournier, conseiller bourgeoisiale et salue la présence de M. Kevin Dos Santos, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune, dès le 30 mai 2023.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 13.12.2022
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2022
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2022
6. Divers

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée par l'Assemblée, le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne M. Antoine Fraignière en qualité de scrutateur.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13.12.2022

Le président informe que le protocole de la dernière séance a été publié intégralement sur le site internet de la commune de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas, soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé sans relecture.

3. LECTURE DES COMPTES BOURGEOISIAUX 2022

Le président donne lecture des comptes de fonctionnements et du bilan. Il s'agit d'un exercice tout à fait habituel, sans variation notable par rapport aux exercices précédents.

L'excédent de revenus de l'exercice au niveau du fonctionnement se chiffrent à Fr. 2'940.-, qui reporté au bilan, augmente le capital de la Bourgeoisie de Veysonnaz à Fr. 184'211.15.

Aucun investissement n'a été réalisé durant cet exercice.

4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Le président passe ensuite la parole à M. Kevin Dos Santos qui, au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision des comptes bourgeoisiaux 2022 établi par l'organe de contrôle le 30 mai 2023 et présenté au Conseil bourgeois le même jour.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

5. APPROBATION DES COMPTES BOURGEOISIAUX 2022

Les comptes bourgeoisiaux ont été préalablement approuvés par le Conseil bourgeois en séance du 30 mai 2022 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée bourgeoisiale adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes 2022 de la Bourgeoisie de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

6. DIVERS

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée bourgeoisiale, laquelle est suivie de l'Assemblée primaire de la Municipalité.

BUDGET BOURGEOISIE 2024

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DÉTAILLÉ

DÉSIGNATION	EXERCICE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
DÉPENSES			
Frais de gestion	60.00	60.00	60.00
Comptes de clôture - virement au bilan	2'940.00	2'940.00	2'940.00
Total des dépenses	3'000.00	3'000.00	3'000.00
RECETTES			
Intérêts des titres et créances	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Intérêts du fonds de reboisements	0.00	0.00	0.00
Total des recettes	3'000.00	3'000.00	3'000.00

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement prévu en 2024.

FINANCEMENT	COMPTE 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	ÉCART B2023-B24
Marge d'autofinancement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Investissements nets				
Excédent de financement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00

MODIFICATION DE LA FORTUNE	COMPTE 2022	BUDGET 2024	ÉCART B2023-B24	ÉCART EN %
Excédent revenus (+) charges (-)	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Excédent / Découvert du bilan	187'151.15	190'091.15	193'031'15	2'940.00

MODIFICATION DES ENGAGEMENTS	COMPTE 2022	BUDGET 2024	ÉCART B2023-B24	ÉCART EN %
Variation capitaux de tiers	-	-	-	-
Capitaux de tiers	-	-	-	-



DOSSIER « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

MISE AU CONCOURS D'UN POSTE D'EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

**EMPLOYÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
(TAUX D'ACTIVITÉ DE 50 À 70%)
(POSTE OUVERT AUX HOMMES ET AUX FEMMES)**

MISSIONS

- Entretien des voies publiques (sentiers pédestres, routes et places)
- Assurer le service hivernal (déneigement, salage, gravillonnage)
- Entretien des parcs et jardins (place de jeu et d'agrément, fleurs)
- Nettoyer les cours d'eau, les ruisseaux et les torrents
- Entretien et faucher les abords des routes et les parcelles communales et bourgeoises
- Entretien des réseaux d'eau, d'égouts et d'irrigation
- Collaborer à la gestion des écopoints et de la déchetterie communale
- Appuyer et mettre en place les manifestations publiques et touristiques
- Intervenir en cas de catastrophe naturelle

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Être titulaire d'un CFC en lien avec les tâches demandées
- Aimer le travail à l'extérieur
- Être manuel et polyvalent
- Précision et sens des responsabilités
- Aptitude à travailler de manière autonome ainsi qu'en équipe
- Esprit d'initiative, dynamique et endurant
- Capacité d'adaptation et flexibilité
- Être apte à effectuer des horaires irréguliers, y compris les week-ends
- Permis de conduire catégorie B indispensable

ENTRÉE EN FONCTION

De suite ou date à convenir

RENSEIGNEMENTS

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétaire technique au 076 411 16 42.

Les offres complètes (lettre de motivation, curriculum vitae détaillé, photo récente, références, copies des diplômes de formation, copies des certificats de travail, prétention de salaire, etc.) doivent être adressées à **l'Administration communale de Veysonnaz, Rue du Centre village 17, 1993 Veysonnaz avec la mention « Employé aux TP » sur l'enveloppe.**

DÉLAI DE POSTULATION

15 janvier 2024, la date du timbre postal faisant foi

DOSSIER « CRÈCHE / UAPE »

INTÉGRATION DE LA BRICOLINE À L'ASLAE



PRINCIPES

Le Conseil communal définit la politique générale de la petite enfance sur son territoire et favorise la meilleure prise en charge possible des enfants se situant en âge de fréquenter ces structures.

Dans ce contexte, le Conseil vous soumet le projet de confier la gestion de nos structures d'accueil de la Bricoline à l'ASLAE (Association Sédunoise des Lieux d'Accueil de l'Enfance) afin d'assurer la prise en charge de la petite enfance dans le respect des bases légales fédérales, cantonales et communales. Comme vous le constaterez, cet accord permettra à la fois de favoriser la professionnalisation dans ce domaine et de limiter la charge financière communale.

Ainsi, au travers d'une convention, l'ASLAE s'engage, pour le compte de la Commune de Veysonnaz, à offrir les prestations suivantes :

1. Répondre à tous les besoins en matière d'accueil de la petite enfance ;
2. Assumer la responsabilité générale de la direction, de l'administration, de la gestion et de l'organisation des structures d'accueil en charge de la petite enfance ;
3. Veiller à des pratiques de prise en charge harmonisées au sein des différentes structures :
 - a) Favoriser la formation continue et le perfectionnement professionnel de son personnel ;
 - b) Accompagner les structures dans l'élaboration et la conduite de projets pédagogiques ;
 - c) Etablir les liens utiles avec l'Etat du Valais par son service cantonal de la jeunesse ;
 - d) Mettre en œuvre des procédures de controlling garantissant une pratique conforme aux normes usuelles de gestion financière.

AVANTAGES

- Flexibilité de placements dans toutes les sortes structures de 3 mois à 12 ans
- Placement tous les jours de la semaine (Bricoline fermée le mercredi)
- Disponibilité de personnel en cas d'absence (pool de remplacement)
- Encadrement par du personnel qualifié
- Formation pédagogique continue et partage de situations
- Réduction des frais administratifs et de gestion

FINANCEMENT

Les prestations fournies au travers de cette convention sont financées par :

UNE CONTRIBUTION ANNUELLE FIXE

- pour toutes les prestations liées à la gestion administrative de la structure d'accueil qui sont effectuées actuellement essentiellement par le secrétariat communal
 - Ressources humaines (gestion administrative du personnel, contrats de travail, salaires, cas d'assurances, décomptes annuels, contrôle du temps de travail, etc.)
 - Gestion des débiteurs (envoi factures participation, rappels, contentieux, arrangements, etc.)
 - Gestion des créanciers (contrôle et paiement factures fournisseurs)
 - Gestion comptable (budget, comptes, écritures journalières comptables, répartition intercommunale, demande subvention cantonale, statistiques annuelles, etc.)
 - Autres travaux administratifs (brochure, tous-ménage, site internet, etc.)

DES SUBVENTIONS COMMUNALES

- destinées à la prise en charge du découvert de fonctionnement de la Bricoline. Ces dernières restent les mêmes qu'actuellement et sont calculées sur la base de la grille tarifaire en force.

Tous les frais liés aux locaux de la Bricoline (électricité, frais d'entretien, amortissement, intérêts bancaires) seront financés par la commune comme actuellement.



PLACEMENTS

TARIF

Les tarifs de placements des enfants ne subiront aucun changement car ils sont déjà harmonisés entre l'ASLAE et ceux de la Bricoline.

RÈGLEMENT

Le règlement de la Bricoline sera abrogé dès la reprise de la gestion par l'ASLAE.

Le règlement des structures d'accueil de l'enfance de la Ville de Sion (édition 2024) sera appliqué dans son intégralité. Si nécessaire, il contiendra un avenant pour régler certaines particularités de la Bricoline (contrat saisonnier, par exemple).

ASLAE – PRÉSENTATION

L'ASLAE (Association Sédunoise des Lieux d'Accueil de l'Enfance) est une association à but non lucratif créée en 1992. Elle gère l'ensemble des structures subventionnées du territoire communal sédunois et est au bénéfice d'une convention avec la ville de Sion. Un comité et un directeur la dirige.

L'ASLAE compte à ce jour :

- 3** NURSERIES DESTINÉES
AUX ENFANTS DE 3 MOIS À 18 MOIS
- Des Châteaux
 - La Pouponnière Valaisanne
 - Les P'tits Furets

- 6** CRÈCHES DESTINÉES
AUX ENFANTS DE 18 MOIS À 4 ANS
- Croque Lune
 - Des Châteaux
 - Gribouille (Salins)
 - La Pouponnière Valaisanne
 - Les P'tits Furets
 - Pirouette

- 11** UAPE (UNITÉS D'ACCUEIL
POUR ENFANTS SCOLARISÉS DE 4 À 12 ANS)
- Arc-en-ciel
 - La Cartouche
 - La Récré
 - La Trott'
 - Le Looping
 - Les Lupins bleus (Uvrier)
 - Le Mikado
 - Le Relais (Salins)
 - Les Croqu'Notes (Bramois)
 - Les Papivores
 - Point-Virgule

6 PARTENARIATS HORS ASLAE

- **Crèche privée** pour les enfants de 18 mois à 4 ans
- **Jardin d'enfants** pour les enfants de 3 ans jusqu'à l'âge scolaire obligatoire
- **Halte-garderie** pour les enfants de 2 à 8 ans pour quelques heures
- **Accueil familial de jour l'Agapanthe** pour enfants de 1 mois à l'âge scolaire au domicile d'un parent d'accueil

L'ASLAE possède déjà des conventions de collaboration avec notre commune et d'autres collectivités.

COMMUNE DE VEYSONNAZ

- prise en charge des enfants de la commune de Veysonnaz dans les nurseries de Sion
- prise en charge des enfants domiciliés aux Agettes à la crèche/UAPE la Bricoline de Veysonnaz

COMMUNE DE ST-LÉONARD

- prise en charge des enfants d'Uvrier à la crèche La Fontaine de St-Léonard

COMMUNE DE NENDAZ

- prise en charge des enfants de la commune de Nendaz dans les crèches sédunoises
- prise en charge des pré-scolaire et écoliers d'Aproz Sion à la crèche et à l'UAPE d'Aproz Nendaz

COMMUNE D'HERÉMENCE

- prise en charge des enfants de la commune d'Hérémenche dans les crèches sédunoises

Source : site www.aslae.ch

DOSSIER « MOBILITÉ ET TRAFIC »

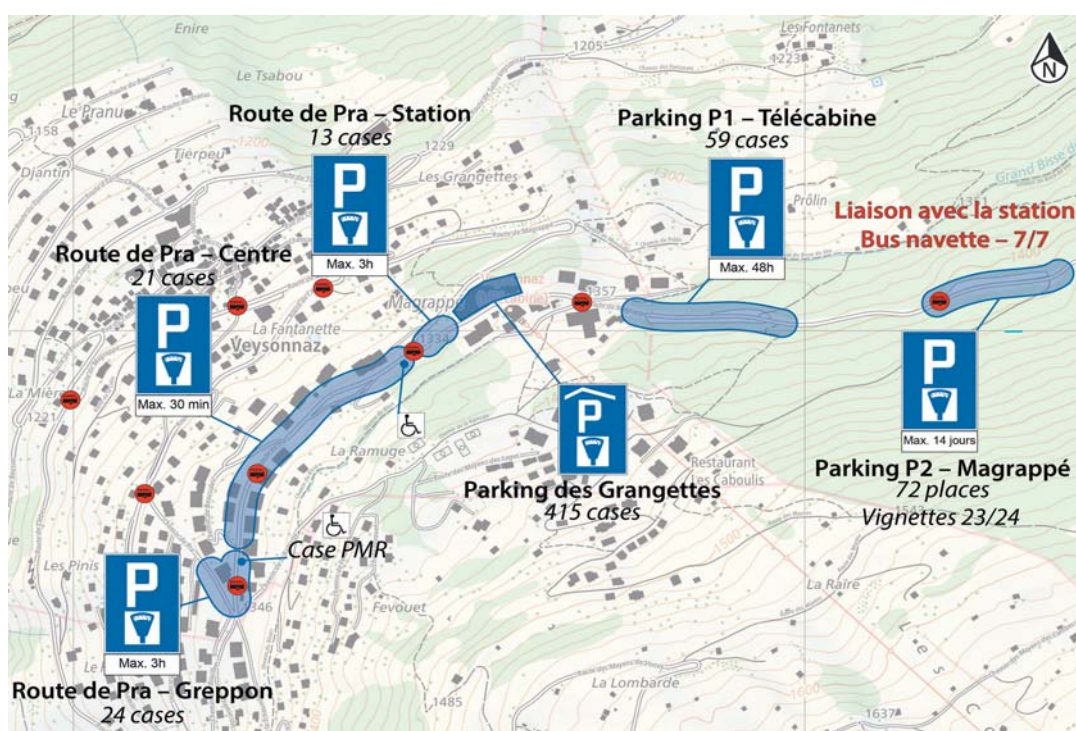
RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE CENTRALE DE PRA

Les travaux relatifs à la réfection complète de la route de Pra sont en cours de finalisation. Avant la saison touristique hivernale, la première couche d'enrobé sera posée sur tout le tracé, l'éclairage public, la signalisation et un marquage provisoire des places de stationnement seront mis en place. Ce nouvel aménagement entrainera une modification des habitudes puisqu'il a été pensé pour permettre aux commerces et aux piétons d'investir l'espace public tout en réglementant strictement le parcage. Le stationnement dans cette rue commerçante deviendra ainsi payant, avec des places de courte durée (30 minutes – 21 cases) et de moyenne durée (3 heures – 24 cases).

OFFRES DE STATIONNEMENT EN STATION

Un concept de stationnement a été établi avec l'appui d'un bureau spécialisé en transport et mobilité et validé par le conseil communal. Le principe retenu consiste à offrir du stationnement public de courte durée (de 30 minutes à 3 heures) à proximité directe des commerces et services, du stationnement de moyenne durée à la journée à proximité de la télécabine, et du stationnement de longue durée à la semaine ou à la saison, sur la route en amont vers la piste de l'Ours. Pour le stationnement à la saison, des vignettes sont disponibles à l'achat auprès de l'administration communale pour un montant forfaitaire de 150.-. Cette offre publique complète l'offre privée du parking couvert des Grangettes situé sous l'hôtel Chalet Royal, où de nombreuses places de parking payantes sont disponibles à l'heure, à la journée ou encore à la location à la saison ou à l'année auprès de la société de remontée mécanique NVRM SA.

Le plan de synthèse ci-après vous permet d'identifier les zones de parcage, le nombre de cases disponibles avec leur régime de stationnement ainsi que les arrêts officiels du bus navette (ski bus) disponible 7 jours sur 7 durant toute la saison d'hiver (voir ci-après pour les détails de ses horaires).





LE TABLEAU CI-DESSOUS VOUS INDIQUE LES TARIFS DES PARKINGS PUBLICS PAR ZONE/EMPLACEMENT.

	ROUTE DE PRA	TÉLÉCABINE P1	MAGRAPPÉ P2
Type de stationnement	Public	Public	Public
Régime	Payant avec horodateur	Payant avec horodateur	Payant avec horodateur
Durée maximale	30 min / 3 h	48 h	14 jours

INCRÉMENT	TARIFS (CHF)		
	30 MIN	1 H	1 H
Montant minimal journée	0.50	1.00	1.00
Montant minimal nuit	0.50	1.00	1.00
1 h (journée)	1.00	1.00	1.00
1 h (nuit)	1.00	1.00	1.00
12 h	Illicite	(forfait) 5.00	(forfait) 2.00
24 h	Illicite	(forfait) 10.00	(forfait) 4.00
48 h	Illicite	20.00	8.00
1 semaine	Illicite	Illicite	20.00
2 semaines	Illicite	Illicite	40.00
Saison / avec vignette (du 16.12.23 au 14.04.24)	Illicite	Illicite	150.00

Des horodateurs seront disposés à proximité directe des zones de parking. Des paiements cash (CHF- €), par cartes ou par applications mobiles seront possibles. Pour un stationnement à la saison au parking P2, une vignette est obligatoire et doit être disposée en tout temps de manière visible dans le véhicule.

Pour consulter les tarifs du parking privés des Grangettes, vous pouvez vous rendre au lien suivant : <https://www.veysonnaz.ch/fr/P75351/parking-des-grangettes>

LE BUS NAVETTE 2023-2024, GRATUIT ET DISPONIBLE 7 JOURS SUR 7

Afin d'améliorer encore l'offre de mobilité en station, le conseil communal a décidé d'étendre pour la saison touristique à venir son service de navette hivernale aux samedis. Ainsi, le ski bus circulera tous les jours, du samedi 16 décembre 2023 au dimanche 14 avril 2024 selon les modalités décrites ci-après.

UN SERVICE GRATUIT POUR TOUS

Pour la première fois, le bus navette sera en service 7 jours sur 7, samedis compris. La gratuité est offerte à tous les usagers, qu'ils soient hôtes de passage ou résidents permanents. Le village sera desservi par six courses journalières du village vers la station (départ de Veysonnaz, bif. Clèbes à 8:30, 9:00, 10:00, 11:00, 13:00 et 16:30) et par quatre courses journalières de la station vers le village (départ de l'arrêt Télécabine à 8:52, 9:52, 12:52 et 16:22).

ARRÊT AU PARKING LONGUE DURÉE P2 «PARKING MAGRAPPÉ»

L'arrêt «Parking Magrappé» sera desservi très régulièrement dans les deux sens (11 courses journalières depuis la télécabine et neuf courses journalières vers la télécabine). Il permettra ainsi aux usagers d'y parquer à la journée ou à la semaine et de se rendre en toute sécurité et confortablement en station ou vers leur lieu de villégiature.

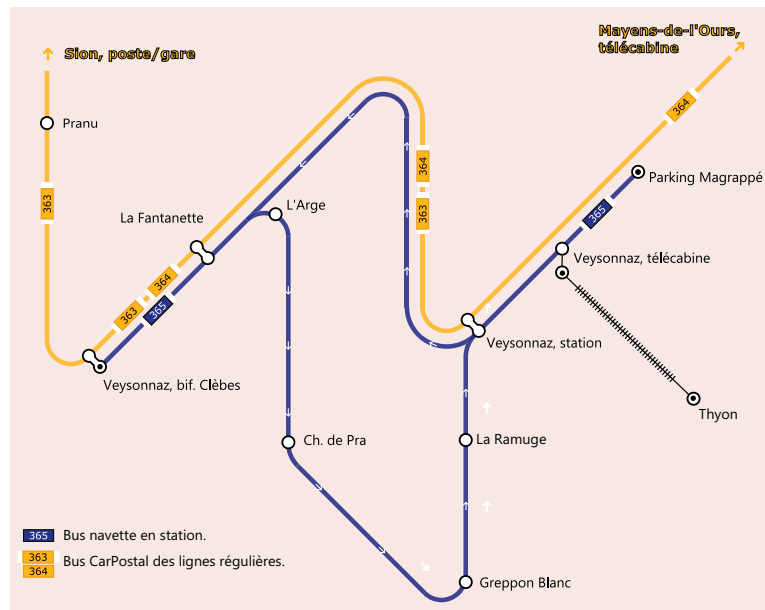
UNE LIGNE 365 INTÉGRÉE AUX HORAIRES OFFICIELS

Notre ligne de bus navette a fait l'objet d'une concession et a ainsi pu être intégrée au réseau de lignes de transports publics régionales. Il s'agit officiellement de la ligne N° 365. Vous pourrez ainsi en consulter les horaires et les correspondances pour chaque arrêt via le site ou l'application officielle www.cff.ch.

**PLAN DU RÉSEAU
DE LA LIGNE 365
«BUS NAVETTE VEYSONNAZ»**

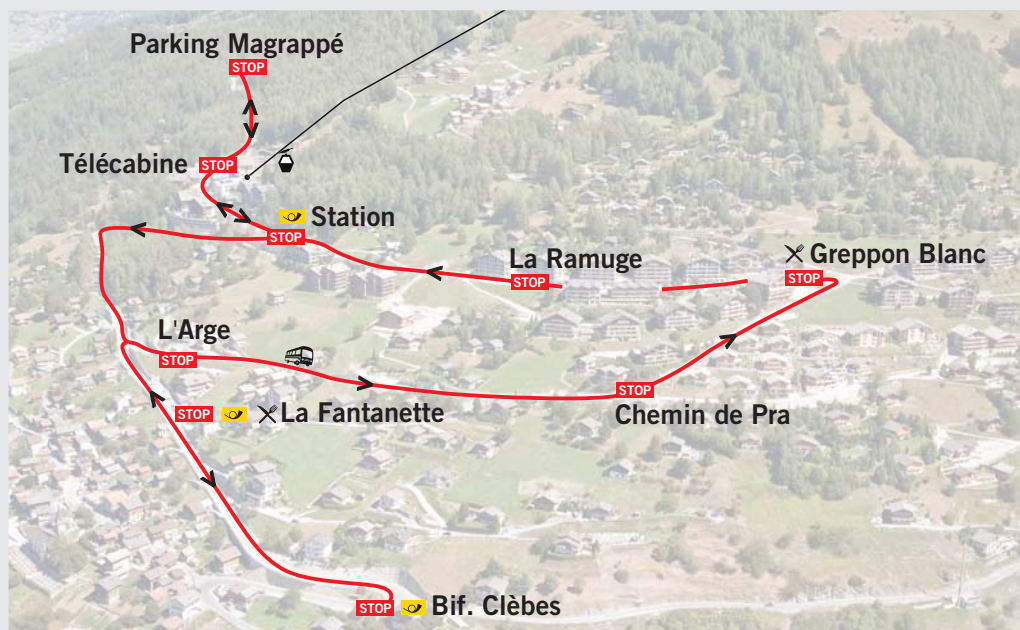
En cas de routes dangereuses ou fermeture de la télécabine, le skibus peut être annulé.

**CONTACT ET INFO
027 207 10 53**



**GRATUIT
TOUS LES JOURS DU 16.12.2023 AU 14.04.2024**

Parking Magrappé	● 08:50	● 09:20	● 09:50	● 10:20	● 12:50	● 13:55	● 15:55	● 16:20	● 16:55		
Télécabine	● 08:52	● 09:22	● 09:52	● 10:22	● 12:52	● 13:57	● 15:57	● 16:22	● 16:57		
Station 🚏	● 08:54	● 09:24	● 09:54	● 10:24	● 12:54	● 13:59	● 15:59	● 16:24	● 16:59		
Bif. Clèbes 🚏	● 08:30	● 09:00	● 10:00	● 11:00	● 13:00	● 16:30					
La Fantanette ✕ 🚏	● 08:31	● 09:01	● 10:01	● 11:01	● 13:01	● 16:31					
L'Arge	● 08:32	● 09:02	● 09:32	● 10:02	● 10:32	● 11:02	● 13:02	● 14:02	● 16:02	● 16:32	● 17:02
Chemin de Pra	● 08:35	● 09:05	● 09:35	● 10:05	● 10:35	● 11:04	● 13:04	● 14:04	● 16:04	● 16:34	● 17:04
Greppon Blanc ✕	● 08:37	● 09:07	● 09:37	● 10:07	● 10:37	● 11:07	● 13:07	● 14:07	● 16:07	● 16:37	● 17:07
La Ramuge	● 08:40	● 09:10	● 09:40	● 10:10	● 10:40	● 11:10	● 13:10	● 14:10	● 16:10	● 16:40	● 17:10
Station 🚏	● 08:41	● 09:11	● 09:41	● 10:11	● 10:41	● 11:11	● 13:11	● 14:11	● 16:11	● 16:41	● 17:11
Télécabine	● 08:44	● 09:14	● 09:44	● 10:14	● 10:44	● 11:14	● 13:14	● 14:14	● 16:14	● 16:44	● 17:14
Parking Magrappé	● 08:46	● 09:16	● 09:46	● 10:16	● 10:46	● 11:16	● 13:16	● 14:16	● 16:16	● 16:46	● 17:16





CARNET NOIR

HOMMAGE À BLAISE GLASSEY

Le départ de notre collaborateur, M. Blaise Glassey, le 31 octobre dernier, nous affecte et nous plonge dans une profonde tristesse. Entièrement dévoué à sa commune, il fleurissait nos rues, déneigeait nos chemins, livrait les repas au domicile de nos aînés ou à la crèche pour nos enfants. Très souvent aussi, il nous guidait avec gentillesse et humour à travers la déchetterie communale, sa déchetterie de la Carthéry. Il faisait tant pour les autres malgré sa santé fragile. Quel exemple de courage il nous a donné tout au long de ces années, et jusqu'à son dernier souffle, dans son combat contre la maladie. Et comment ne pas évoquer aussi son humour incomparable, ses traits d'esprits qui nous mettaient toujours de bonne humeur, et le plus souvent nous faisaient rire aux éclats.

Blaise, tu nous manqueras énormément. Ton dévouement, ta bonhomie, ton humour, ta présence discrète et continue dans notre village sont irremplaçables. Repose en paix et veille de là-haut sur ton village que tu aimes tant.

Tes collègues et amis de l'administration communale

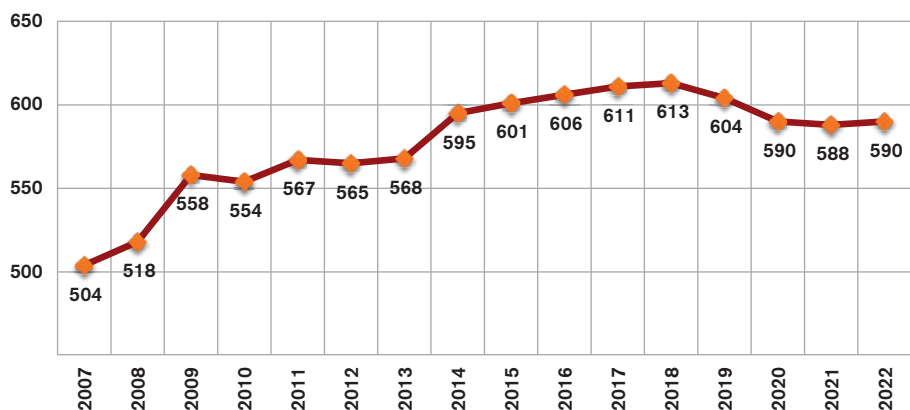


QUELQUES MANIFESTATIONS DÉJÀ À L'AGENDA

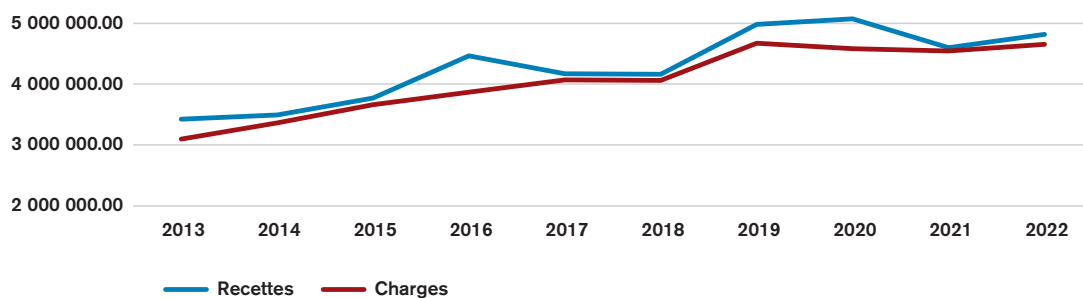
28.12.2023	Concert de Noël à l'Eglise – Ensemble Astra
29.12.2023	Spectacle pour enfants – Salle polyvalente
31.12.2023	Descente aux flambeaux
02.01 – 03.01.2024	Parc de châteaux gonflables – Salle polyvalente
20.01 – 26.01.2024	Coupe du Monde Paralympic FIS
20.02.2024	Taille ta neige
16.03.2024	FIS Skicross World Cup
31.03.2024	Grande Chasse aux œufs
06.04.2024	Finales valaisannes OJ de ski
26.05.2024	Fête patronale
18.07.2024	Soirées Convivi'Alp
25.07.2024	Soirées Convivi'Alp
08.08.2024	Soirées Convivi'Alp
31.08.2024	Tour des Stations

STATISTIQUES

POPULATION



RECETTES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT



MARGE D'AUTOFINANCEMENT

